

## Quels documents avons-nous besoin ?



Certificat de reprise/guérison (si pas encore dispo → protocole médical avec évolution de la blessure)

Factures hospitalières complètes, originales et détaillées

Détail intervention de la mutuelle

Historique des tickets de pharmacie

## Nous n'avons pas besoin des documents suivants:

(ne pas nous les envoyer svp)



### Frais non remboursés par nous:

Tickets de parking à l'hôpital

Location de matériel / béquilles, etc.

Appareil facial / masque nasal

Frais d'ostéopathie / chiropractie

Dommages aux lunettes

### Documents inutiles:

Copie de la déclaration d'accident

Confirmation de rendez-vous / attestation d'interruption de travail

Radiologie (formulaire de demande d'imagerie médicale / scan RX)

Hôpital (déclaration d'admission / conditions de paiement / attestation de paiement d'acompte sur facture / lettre de congé)

Formulaire de virement / justificatifs de paiement

Prescriptions de kinésithérapie

## À soumettre d'abord à la mutuelle



Attestations de soins (originaux)

Décompte sans intervention mutuelle

## Qu'est-ce que nous remboursons ?

Nous remboursons la différence entre le montant officiel INAMI et l'intervention de la mutuelle (le ticket modérateur).

## Quand et comment effectuons-nous les remboursements ?

Nous effectuons les remboursements au début du mois suivant l'établissement de notre quittance d'intervention. Cela est toujours fait sur le compte courant du club désigné.

## Pour plus d'informations – Site web RBFA (FAQ)

<https://www.rbfa.be/fr/faqs/faq-assurances>